ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Afrique

Angola

L'opération du CICR la plus complexe sur le continent africain est celle de l'Angola, où, au début de mai, le CICR ouvrit un nouveau bureau à Bié, en supplément des bureaux déjà existants de la délégation à Luanda et de la sous-délégation à Huambo. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, les activités du CICR en faveur des personnes déplacées sur le Planalto ont dû être suspendues le 2 mai pour des raisons de sécurité.

Pendant cette suspension, le délégué général pour l'Afrique, M. Jean-Marc Bornet, a séjourné en Angola du 13 au 25 mai, pour étudier la situation. A la suite de sa mission, il a été décidé de réorganiser les activités du CICR et d'utiliser deux avions pour transporter le personnel et les secours dans les régions où ils sont nécessaires. Grâce à ce système, les activités du CICR purent reprendre dans les provinces de Huambo, Bailundo et Bié, à la fin de juin. Le premier vol à destination de Bailundo a été exécuté le 26 juin.

A la suite d'une évaluation faite, en avril, dans la province de Bié, on estimait que 5000 personnes environ avaient besoin de secours. Le transport aérien permettra de répondre à ces besoins et de procéder à des distributions, aussi bien dans la province de Huambo que dans celle de Bié.

A Huambo et Bié, les stocks de nourriture destinée au Planalto s'élèvent à 722 tonnes et il y a encore 379 tonnes au port de Lobito. De plus, 1696 tonnes de maïs, de lait en poudre, de « butteroil » arriveront sous peu à Lobito. Le CICR ayant deux avions à sa disposition, les secours seront distribués par ces avions. Il y a onze champs d'atterrissage

qui peuvent être utilisés dans les provinces de Huambo et de Bié, par lesquels les secours atteindront ceux qui en ont besoin.

Depuis le début de mars, 261 tonnes au total de secours divers (matériel de nettoyage, couvertures, matériel pour abris, vêtements, secours paramédicaux), d'une valeur d'environ 660 000 francs suisses ont été distribués en Angola.

Les troubles d'avril-mai ont également causé une suspension temporaire de l'assistance médicale dans les villages où le CICR est actif. Cependant, les centres nutritionnels de Bailundo et de Katchiungo ont continué de fonctionner normalement. Une équipe médicale est prête à reprendre ses activités à l'hôpital de Bailundo.

Le centre orthopédique à Bomba Alta continue ses activités en faveur des amputés, civils et militaires. Ces activités sont facilitées par la présence de spécialistes du CICR plus nombreux, la mise à disposition de nouveau matériel de base et un système amélioré pour recruter et instruire le personnel local fourni par la « Croix-Rouge angolaise ». Un bâtiment pour loger environ 20 amputés est projeté. L'accord de collaboration entre la « Croix-Rouge angolaise » et le CICR, qui se termine bientôt, sera reconduit pour une nouvelle période d'un an.

La situation de conflit en Angola a créé un nombre considérable de personnes déplacées. C'est pourquoi, un bureau de recherches a été ouvert en collaboration avec la « Croix-Rouge angolaise », pour ceux qui en auraient besoin, pour les prisonniers de guerre, pour les étrangers détenus, dont le pays d'origine n'est pas représenté officiellement en Angola. Pour la recherche parmi les personnes déplacées, la « Croix-Rouge angolaise » a mis sur pied un réseau de recherches dans les principales provinces du pays.

Afrique du Sud

Un délégué du CICR a fait une mission de trois semaines, en mai, dans le Natal, la province du Cap et le Ciskei, pour améliorer la distribution de l'assistance et évaluer les besoins des familles des détenus politiques dans chacune des régions visitées.

Namibie/Sud-ouest africain

Au début de mai, les autorités ont accordé permission pour l'ouverture d'un bureau du CICR à Windhoeck. Inauguré officiellement le 6 juin, ce bureau marque le début de la présence permanente du CICR dans ce territoire.

Zambie

En mai, le CICR a décidé de clore sa délégation en Zambie et de confier la responsabilité de futures activités dans le pays à la délégation régionale du CICR à Salisbury, au Zimbabwé.

Ouganda

Depuis plusieurs mois, le CICR suit attentivement la situation dans la province du West Nile, rendue instable par des affrontements armés sporadiques, et il fournit protection et assistance à la population civile. Sa position a été renforcée dans la région, par l'ouverture d'une sous-délégation à Arua, en janvier.

En mai et juin, la tension a fortement augmenté dans le pays, particulièrement dans la province du West Nile. Le chef temporaire de la délégation du CICR à Kampala, M. Pierre Pont, a visité la sous-délégation d'Arua le 18 mai, pour évaluer la situation et pour planifier des dispositions qui seraient mises en pratique en cas de nécessité.

Cette éventualité s'est réalisée le 24 juin, lorsque la mission d'Ombachi a été attaquée par des éléments incontrôlés. Environ 10 000 personnes avaient trouvé un refuge à cette mission, à l'abri des menaces qui pesaient sur la région depuis le début du mois. Lors de cette attaque, 60 civils furent tués et environ 100 autres personnes furent blessées. Une conséquence de cette attaque, c'est que les réfugiés s'enfuirent en direction du Zaïre.

En plus du délégué du CICR, des représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, une équipe de « Médecins sans frontières », de même que des médecins allemands et des experts suédois séjournaient à la mission, dirigée par des Pères de Vérone, au moment de l'attaque.

Alarmé par la flambée de violence frappant la région, le CICR a lancé un appel solennel aux parties intéressées, leur rappelant leur obligation d'observer et de mettre en pratique les principes humanitaires fondamentaux.

* * *

Voici en résumé quelles furent les activités du CICR pendant ces derniers mois:

Le CICR a distribué, dans les prisons en Ouganda, du savon, des désinfectants, des vêtements, des ustensiles divers, des couvertures, des jeux, ainsi que des haricots et du lait en poudre, aux endroits où le besoin s'en faisait sentir.

En plus de l'assistance aux détenus, les délégués du CICR ont aussi distribué des ustensiles de cuisine et divers autres objets de base à environ 1000 familles qui avaient été les victimes de pillages, dans la région de Kiboga, à l'ouest de Kampala.

De janvier à juin, dans le West Nile, de l'assistance a été apportée à environ 20 000 personnes, qui étaient soit des personnes déplacées soit victimes de pillages. Cette assistance particulière continuera jusqu'à la fin de l'année, en collaboration avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et d'autres organismes humanitaires, comme UNDP, CARE, OXFAM et CEE.

Jusqu'à présent, des secours ont été distribués cette année pour une valeur de 420 000 francs suisses, dans la province du West Nile et dans les prisons du pays.

Dans tous les lieux de détention visités par le CICR, les détenus ont de sérieux problèmes médicaux. Pour contribuer à les résoudre, le CICR a fait des démarches, tendant à améliorer le niveau des soins médicaux aux détenus et à faciliter le transfert de certains d'entre eux dans des hôpitaux; des médicaments ont été régulièrement distribués, ainsi que du matériel de laboratoire simple, suivant les besoins.

Des assortiments de médicaments de base et des pansements sont fournis régulièrement aux dispensaires civils et aux hôpitaux du West Nile. Cette action continuera encore six mois, en collaboration avec d'autres organismes. En particulier, c'est la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qui s'est chargée de la responsabilité de l'Hôpital à Nebbi, au sud d'Arua.

Les secours médicaux distribués dans les prisons et les dispensaires du West Nile pendant les premiers six mois de cette année s'élèvent à une valeur de 168 000 francs suisses.

Le bureau de recherches de Kampala, inauguré en septembre 1979, s'occupe principalement d'enregistrer les détenus, de transmettre des messages familiaux entre détenus et leurs familles, de rechercher les familles des détenus et d'autres personnes portées disparues depuis mai 1978. Durant les six derniers mois, plus de 10 000 messages ont été transmis.

Nous désirons terminer cette notice avec une mention particulière. La section locale de la Croix-Rouge ougandaise à Arua, dans le West Nile, a montré le 8 mai dernier un bel exemple de son esprit humanitaire. Ayant fait une collecte lors d'une rencontre sportive et ayant ainsi 1000 dollars à sa disposition, elle a donné cette somme au CICR pour qu'il l'utilise en faveur des orphelins de N'Djamena, au Tchad.

Zaïre

Depuis mars 1981, le CICR, ayant enregistré un ralentissement dans ses activités en faveur des détenus au Zaïre, a décidé l'envoi d'une mission de Genève pour évaluer le travail de la délégation et la collaboration avec les autorités et analyser si et de quelle manière cette collaboration pouvait être améliorée, afin de faciliter l'accès à tous les lieux de détention.

Le début des activités de protection du CICR au Zaïre remonte au lendemain des événements de mai 1978 au Shaba qui avaient nécessité une assistance du CICR. A cette époque, les délégués avaient entrepris la visite des lieux de détention dans la province du Shaba. Dès le début de leur intervention et à diverses reprises par la suite, les délégués négocièrent, par étapes successives, les accords leur garantissant finalement l'accès de tous les lieux de détention dépendant de la Justice, de la Sécurité, des militaires et de la gendarmerie. Des tournées furent ainsi effectuées, notamment dans la province de l'Equateur, au Shaba et partiellement au Kivu.

Les délégués venus de Genève, M^me^ J. Egger, déléguée régionale pour l'Afrique centrale et de l'ouest, et M. J.-F. Labarthe, responsable du service « Détention » à la direction des Opérations du CICR, ont séjourné à Kinshasa du 27 juin au 10 juillet.

En dépit de leurs démarches, ils n'ont pas rencontré le président ou un responsable de la Société nationale de la Croix-Rouge. Ils ont eu des entretiens avec les autorités seulement.

Les autorités ont fourni les assurances nécessaires pour l'accès du CICR aux lieux de détention. Le programme des prochaines visites a été arrêté.

Durant leur séjour, les délégués de Genève ont visité les cachots de l'OUA et du CNRI à Kinshasa, puis la prison de Makala, déjà vus précédemment; depuis leur départ, la délégation du CICR sur place a poursuivi la visite à ces trois lieux de détention, ainsi qu'au G2.

Notons que, du 14 au 24 mai, la délégation du CICR au Zaïre avait visité onze centres de détention dans quatre villes (Kipushi, Kolwezi, Likasi, Lubumbashi) de la province du Shaba, puis, le 10 juin, les délégués du CICR avaient visité le CNRI à Bukavu et à Goma. C'était la première visite du CICR dans ces deux derniers centres de détention.

D'autre part, les autorités ont exprimé le souhait d'étendre la collaboration à une campagne de diffusion et d'information sur les activités du CICR, encore mal connues d'une partie de la population. Elles ont aussi demandé une participation du CICR au séminaire sur les droits

de l'homme, qui sera organisé prochainement par le Procureur général pour les magistrats et responsables de lieux de détention.

Enfin, les autorités ont décidé la poursuite des projets d'assistance à certaines prisons dépendant du ministère de la Justice, projets appuyés par le CICR.

L'accord de siège, définissant le statut de la délégation au Zaïre, et qui fut soumis il y a quelques mois par le CICR, devrait être signé prochainement par le Commissaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Signalons, d'autre part, en février 1981, la visite au CICR à Genève du directeur des Services pénitentiaires. Des discussions approfondies ont eu lieu avec le responsable au CICR des problèmes de détention, suivies d'une visite de deux établissements pénitentiaires en Suisse.

Burundi

Dans le but de prendre contact avec les autorités et de leur faire des offres de service pour visiter de nouveau toutes les catégories de détenus, deux délégués du CICR, M^me^ J. Egger et M. J.-F. Labarthe, ont séjourné au Burundi du 22 au 27 juin.

Le CICR a déjà visité les détenus au Burundi jusqu'en 1978. La collaboration fut à cette époque très positive avec les autorités, dont le but a été de rendre les prisons indépendantes et autosuffisantes sur le plan alimentaire. En 1978, le CICR avait dû interrompre cette collaboration, en raison du nombre élevé des conflits en Afrique, qui mobilisaient toutes ses ressources en hommes et en moyens matériels.

Les délégués du CICR ont été reçus par le ministre de la Justice, M. Laurent Nzeyimana, par M. Magenge, directeur général au ministère des Affaires étrangères, et M. G. Marirakiza, directeur des Services pénitentiaires.

Les autorités sont désireuses de reprendre la collaboration avec le CICR et ont confirmé qu'elles accordaient à ses délégués l'accès à tous les lieux de détention et à toutes les catégories de détenus et que les visites pouvaient se faire suivant les modalités du CICR. Une première tournée de visites est envisagée dans un proche avenir.

En dépit de leurs démarches, ils n'ont pas rencontré le président ou un responsable de la Société nationale de la Croix-Rouge. Ils ont eu des entretiens avec les autorités seulement.

Rwanda

Du 12 au 21 juin, M^me^ J. Egger, déléguée régionale du CICR pour l'Afrique centrale et de l'ouest, et M. J.-F. Labarthe, responsable du

service « Détention » à la direction des Opérations du CICR, ont fait une mission au Rwanda, dans le but de prendre contact avec les autorités et leur présenter les offres de service du CICR pour visiter toutes les catégories de détenus.

La dernière visite générale des lieux de détention au Rwanda par des délégués du CICR a eu lieu en 1974.

A cette occasion, ils avaient vu la prison de Ruhengeri, où se trouvent les détenus intéressant plus particulièrement le CICR. Dès 1975, l'accès à cette prison, autorisé par le Chef de l'Etat, avait en fait été empêché. En 1980, le président de la « Croix-Rouge Rwandaise » avait écrit au président du CICR, lui demandant de soutenir les efforts de sa société et du gouvernement rwandais en vue d'améliorer les conditions de détention. La mission des deux délégués du CICR était la suite de cette démarche.

Au Rwanda, les deux délégués du CICR ont rencontré plusieurs personnalités importantes, dont M^me^ A. Habyarimana, présidente d'honneur de la « Croix-Rouge », épouse du Chef de l'Etat, le ministre de la Justice, le ministre de la Santé, et de nombreux autres hauts fonctionnaires du gouvernement.

Au cours de deux entretiens très ouverts avec le ministre de la Justice, les délégués ont rappelé les conditions et modalités des visites du CICR dans les lieux de détention. L'offre de service du CICR a été accueillie avec beaucoup d'intérêt. Le Chef de l'Etat étant absent du pays lors du passage des délégués du CICR, les modalités de cette collaboration lui seront soumises pour approbation à son retour.

Les délégués du CICR ont également rencontré plusieurs personnes appartenant à la « Croix-Rouge Rwandaise », dont son président, le D^r^ Claudien Kamilindi, et son secrétaire général, l'abbé Kamugisha.

C'est une société très dynamique, avec des activités remarquables, dont les statuts sont en cours d'amendement en vue d'une reconnaissance par le CICR. Son organisation comprend 143 sections locales avec environ 600 secouristes. Elle a un orphelinat, à Masaka, pour enfants en bas âge, un autre à Kacyiro, pour enfants plus âgés et adolescents, un centre de transfusion sanguine, avec 35 postes de prélèvement du sang dans le pays. Autre trait qu'il faut souligner: cette société s'efforce de financer elle-même ses activités, grâce aux efforts et aux initiatives de la présidente de la Commission des Ressources.

Tchad

Après la mission d'évaluation qu'ils ont effectuée, en mars, dans le sud du Tchad, mission rapportée dans notre précédente *Revue*, les

délégués du CICR ont fait une autre mission semblable, en mai, dans le centre, et encore une troisième, en juin, dans l'ouest et le nord du pays.

Trois délégués du CICR, accompagnés de représentants de la « Croix-Rouge du Tchad », récemment constituée, se rendirent dans le centre du pays, du 14 au 24 mai. Selon leurs estimations, la population civile dans cette région n'a pas été grandement affectée par le conflit.

Le 10 juin, trois délégués du CICR et deux représentants de la « Croix-Rouge du Tchad » quittèrent N'Djamena pour l'ouest et le nord du pays et rentrèrent dans la capitale le 2 juillet, après avoir exécuté une évaluation de ces régions.

Les délégués avaient emmené avec eux plusieurs camions chargés de nourriture et de secours médicaux, qu'ils distribuèrent par l'intermédiaire des sections locales de la « Croix-Rouge du Tchad » ou remirent à des dispensaires.

D'après les constatations faites pendant ces tournées loin dans la province, la délégation du CICR a conclu que la population du pays n'a plus besoin de l'aide d'urgence du CICR, mais bien de l'assistance à long terme d'agences spécialisées dans la réadaptation et le développement. Le CICR examine la possibilité de remettre sous peu ses programmes à de tels organismes et les rapports de sa délégation furent transmis à certains d'entre eux, susceptibles de s'intéresser à une intervention au Tchad.

Ce plan de désengagement pourrait se réaliser en juillet et août, et entre-temps, le CICR a continué d'exercer ses activités de protection en mai et juin. Sa délégation s'est occupée, particulièrement, de localiser les ex-prisonniers de guerre, originaires du sud du pays, qui étaient les victimes des précédents conflits et qui n'avaient pas pu quitter la région nord où ils avaient été détenus.

Amérique latine

Argentine

De février jusqu'à la fin de mai, les délégués du CICR ont visité 16 lieux de détention, parmi lesquels se trouvent les quatre principales prisons, Caseros, Villa Devoto, Rawson et La Plata, où 1369 détenus, des 1450 détenus auxquels le CICR s'intéresse, avaient été regroupés.

Colombie

Un délégué a visité 66 détenus dans la prison de Ipiales, dans le sud du pays, pendant la seconde quinzaine de mai. Pendant la semaine du 8 au 12 juin, des délégués du CICR visitèrent deux centres de détention à Bucaramanga, une ville au nord-est du pays. Sur un total de 774 détenus, 36 appartenaient à la catégorie à laquelle le CICR s'intéresse.

Bolivie

M. A. Kobel, délégué régional du CICR pour les pays andins, est arrivé à La Paz le 2 juillet. Avant de visiter de nouveaux détenus, il a eu un entretien avec le ministre de l'Intérieur, qui lui a renouvelé l'autorisation du gouvernement, permettant au CICR de visiter les lieux de détention.

Salvador

Dans la situation de violence persistante au Salvador, l'accroissement des activités de protection et d'assistance du CICR, le lancement d'une campagne d'information et de diffusion sur les principes de la Croix-Rouge et le droit humanitaire ont nécessité un renforcement de la délégation, dont l'effectif a passé de huit délégués en janvier à treize en juin, assistés de 35 employés locaux. Les volontaires de la Croix-Rouge salvadorienne collaborent également aux activités d'assistance du CICR en faveur des personnes déplacées.

A fin mai, on estimait à plus de 150 000 le nombre total des personnes déplacées dans l'ensemble du pays. Environ 110 000 personnes déplacées ont trouvé refuge dans des localités relativement peu touchées par les combats, où elles reçoivent l'assistance d'agences gouvernementales ou volontaires. Environ 40 000 personnes se trouvent réfugiées dans des localités des zones conflictuelles. Le CICR, dont la neutralité, l'impartialité et l'indépendance d'action sont reconnues par tous, a concentré son action dans ces zones, où les autres organisations ne peuvent accéder.

Du 1er janvier au 31 mai de cette année, le CICR, avec l'appui logistique et en personnel de la Croix-Rouge du Salvador, a distribué à ces personnes déplacées plus de 600 tonnes de vivres, sous forme de rations individuelles, comprenant du maïs, du lait en poudre, de l'huile, du riz et du sucre. Il leur a également fourni des vêtements pour enfants, des nattes et quelque 3000 couvertures.

Le CICR donne également des soins médicaux aux personnes déplacées. Une équipe composée de 3 médecins et de 2 infirmières recrutés localement, travaillent sous la direction d'un médecin du CICR, dans les départements de Morazan et San Miguel.

Le CICR, depuis l'ouverture de sa délégation au Salvador en juin 1980, a obtenu des autorités de larges facilités permettant aux délégués de visiter sans préavis tous les lieux de détention permanents ou temporaires, tant civils que militaires, selon les normes du CICR, et de remettre des secours aux détenus si nécessaire.

Pendant les cinq premiers mois de 1981, les délégués ont effectué 295 visites dans 159 lieux de détention, lieux dépendant de la garde nationale, de la police nationale, de la police des douanes, ainsi que dans des garnisons militaires et des prisons placées sous l'autorité du ministère de la Justice. Compte tenu de la fréquence des visites, les délégués ont vu, au cours de l'ensemble des visites susmentionnées, un total cumulatif de 4290 détenus, la plupart des personnes détenues ayant été visitées à plusieurs reprises. Selon l'usage, suite aux visites, des rapports confidentiels ont été transmis aux autorités.

Le volume de travail au bureau de l'Agence de Recherches s'est accru considérablement. En moyenne 40 personnes viennent chaque jour à la délégation du CICR pour y annoncer des cas de personnes portées disparues ou demander des informations sur des parents détenus.

Depuis le mois de juin 1980, le bureau a ouvert quelque 1900 dossiers de recherches; sur ce nombre, il a donné quelque 550 réponses. Le bureau tient également à jour le fichier général de toutes les personnes arrêtées pour motifs de sécurité et qui ont été visitées par les délégués du CICR.

La capacité de recherche de fonds de la Société nationale étant très directement affectée par les événements, il est nécessaire de lui accorder un appui financier afin de permettre le bon fonctionnement de son service d'ambulances et de sa clinique. Il a été convenu que le CICR lui fournisse dorénavant un appui financier mensuel de l'ordre de 50 000 francs suisses.

Le CICR a lancé, le 17 juin, un nouvel et urgent appel de fonds pour la poursuite de ses activités de protection et d'assistance au Salvador pendant le second semestre 1981, dont le budget s'élève à 4,9 millions de francs suisses.

Asie

Missions du délégué général et du médecin-chef

Le délégué général du CICR pour l'Asie et l'Océanie, M. Jean de Courten, a fait une mission en Thaïlande, au Cambodge, puis au Viet Nam, du 3 au 18 mai.

En Thaïlande et au Cambodge, il a eu plusieurs entretiens avec les autorités, avec des représentants des organisations humanitaires et avec les délégations du CICR, pour faire le point de la situation et déterminer les activités futures du CICR en faveur des populations cambodgiennes.

Dans la seconde quinzaine de juin, le Dr Rémy Russbach, médecin-chef au CICR, a fait également une mission à Phnom-Penh et à Bangkok. Il a visité également la zone de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge où le CICR est actif dans les camps de réfugiés.

Thaïlande

La délégation du CICR a continué, en mai et juin, ses activités de protection et d'assistance aux réfugiés le long de la frontière khméro-thaïlandaise. Ces deux mois furent une période de difficultés, dues aux affrontements armés non loin des camps de réfugiés ou à d'autres circonstances extérieures qui ont entravé le travail des équipes du CICR.

Le dispositif médical du CICR, en mai-juin, comprenait deux équipes, au nord et au sud d'Aranyaprathet, et une équipe chirurgicale travaillant dans le camp de Khao-I-Dang.

Durant cette période, le CICR n'a plus approvisionné en médicaments que son propre dispositif médical. Quant à la coordination médicale, elle a été confiée au « Border Medical Coordination Group », officiellement reconnu par les autorités thaïes. Le CICR est membre de ce Comité avec l'UNICEF et les agences volontaires.

Dans le domaine de la protection à la frontière, le CICR a continué à se préoccuper du sort des ressortissants vietnamiens et de certains ressortissants khmers se trouvant dans un environnement particulièrement dangereux. La présence des délégués représente un élément de protection pour les civils, élément important en raison de la situation politico-militaire. Le CICR a fait des démarches pressantes auprès des autorités à Bangkok pour que des mesures soient prises afin d'assurer la sécurité de ces réfugiés. Le CICR a toujours été favorable à un transfert de ces personnes dans des camps plus à l'intérieur de la Thaïlande.

Le bureau de l'Agence de recherches attaché à la délégation du CICR a continué ses activités traditionnelles dans dix camps de réfugiés près de la frontière. En plus de la transmission du courrier et de la recherche de personnes, le bureau a entrepris un enregistrement systématique des enfants réfugiés séparés de leur famille et un contrôle strict des renseignements d'identité de ces enfants, afin de tenter de les réunir à leur parenté. Ce travail est rendu extrêmement difficile par le fait que la population dans les camps de réfugiés est mouvante, que les réfugiés se déplacent

d'un camp à l'autre sans avertir, les enfants non accompagnés faisant de même. De plus, un mouvement de retour des réfugiés vers le Cambodge semble s'amorcer, favorisé par les autorités de Thaïlande.

En mai et juin, la délégation du CICR a distribué environ 50 tonnes de riz et 15 tonnes de vivres divers, représentant quelque 25 000 dollars. Pendant la même période, elle a distribué des médicaments, du matériel médical et paramédical aux hôpitaux et dispensaires des camps pour une valeur d'environ 120 000 dollars.

Kampuchéa

La période d'urgence étant maintenant passée au Kampuchéa, l'effectif de la délégation du CICR a été diminué. De 14 personnes, plus cinq équipes médicales, au début de l'année, elle était de 7 personnes à fin juin. Les dernières équipes médicales ont été retirées le 19 juin.

Pour la continuation de l'assistance médicale, le CICR souhaiterait voir un coordinateur médical de la Ligue prendre ses fonctions à Phnom Penh, pour faciliter les contacts entre Sociétés nationales de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge à Phnom Penh. L'Ordre de Malte a manifesté le désir de continuer l'action du CICR envers les lépreux dans la province de Kompong Cham.

Jusqu'à la fin de l'année, le CICR est disposé à fournir certains médicaments d'urgence ou d'emploi courant; l'envoi de sang continuera jusqu'à ce que la banque de sang de Phnom Penh fonctionne. Cette assistance médicale restera limitée et sera adaptée à l'évolution de la situation et des prestations des services de santé du pays. Le CICR maintiendra un personnel minimal, soit un médecin et un pharmacien, pour effectuer le contrôle des besoins et de l'emploi des médicaments.

En mai, l'avion affrété par le CICR a transporté de Bangkok à Phnom Penh, en treize vols, 84 tonnes de secours, dont plus de 71 tonnes de matériel médical et paramédical, ainsi que des produits divers pour l'entretien des hôpitaux, d'une valeur totale d'environ 1 700 000 dollars.

Dans ses entretiens avec les autorités, lors de sa visite à Phnom Penh, à la mi-mai, le délégué général a fortement insisté sur l'urgence qu'il y avait à résoudre le problème des quelque 900 enfants sans parents qui se trouvent parmi les réfugiés à la frontière. Il s'agissait de convaincre les autorités cambodgiennes que des progrès substantiels doivent être enregistrés sans délai dans la recherche des familles et la réunion des enfants avec ces dernières; le CICR a toujours plaidé pour la réunion des familles et le retour de l'enfant dans son milieu culturel contre l'adoption à l'étranger, tant qu'il reste un espoir de retrouver la famille.

Le représentant du HCR et la Croix-Rouge de Phnom Penh ont partagé cette opinion et l'ont soutenue. Les autorités se sont déclarées, du point de vue humanitaire, favorables au retour des enfants au Cambodge.

Le CICR a donc fait parvenir à Phnom Penh des listes d'enfants dont il faut retrouver les parents. Ces listes sont sous forme d'affiches, avec photographies des enfants, pour faciliter l'identification.

* * *

Mlle Phlech Phiroun, présidente de la Croix-Rouge de Phnom Penh, accompagnée du Dr My Samedy, secrétaire général, a séjourné à Genève, du 22 au 30 mai. Au siège du CICR, elle a eu des entretiens nombreux en relation avec les activités d'assistance et de protection de la Croix-Rouge au Kampuchéa.

Viet Nam

Le délégué général du CICR pour l'Asie et l'Océanie, M. Jean de Courten, a fait une mission en Viet Nam, du 12 au 18 mai, et il a rencontré plusieurs personnalités du gouvernement et de la Société nationale de la Croix-Rouge.

Il a eu notamment des entretiens avec le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Vo Dong Giang, le vice-ministre de la Santé, M. Nguyen Tang Am, le directeur-adjoint du département des Organisations internationales au ministère des Affaires étrangères, M. Nguyen Luong. Le délégué général a rencontré, en outre, le vice-président de la Société nationale, M. Nguyen Van Tin et d'autres membres.

Au cours de ses entretiens, le délégué général a évoqué ce que le CICR fait à la frontière thaïlandaise et au Cambodge et comment il envisage de poursuivre son action dans ces deux pays durant le second semestre 1981. Il a plus particulièrement parlé de la question des enfants non accompagnés, que le CICR désire réunir le plus rapidement possible à leurs parents; il a parlé également des problèmes de protection au Cambodge.

Transfert

Le 28 mai, un avion affrété par le CICR a transporté 93 personnes (83 adultes et 10 enfants) du Viet Nam à Formose, où ces personnes avaient manifesté la volonté de rejoindre leur parenté.

Réfugiés vietnamiens en Asie du Sud-Est

Du 16 au 19 juin s'est tenu, à Bangkok, un séminaire technique destiné aux services d'agence, organisés dans les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du Sud-Est asiatique, en faveur des réfugiés vietnamiens dans ces régions. Ces services d'agence s'occupent principalement de l'enregistrement des réfugiés, de l'acheminement du courrier et de la recherche de personnes disparues. Le CICR joue un rôle de coordinateur et de conseiller et son Agence centrale de Recherches a plusieurs délégués en permanence au Sud-Est asiatique.

Les représentants des services d'agence de cinq Sociétés nationales de la région (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande) et des branches de la Croix-Rouge britannique à Hong-Kong et de la Croix-Rouge portugaise à Macao ont assisté au séminaire, auquel quatre délégués de l'Agence centrale de Recherches ont également pris part.

Il s'agissait de faire le point de la situation et d'évaluer le travail effectué depuis le précédent séminaire semblable, qui avait eu lieu à Djakarta, en juillet 1980. Il fallait également vérifier les procédures techniques de travail et déterminer les moyens de les améliorer.

Indonésie

Timor

Le 5 mai, la Croix-Rouge indonésienne et le CICR ont convenu de continuer leur activité de secours conjointe à Timor-Est, sur une échelle réduite, pour une période limitée, et pour autant que des fonds soient disponibles. Le but de cette opération est de consolider les résultats obtenus pendant la première période d'activité qui s'est achevée en avril, de développer la section de Croix-Rouge locale, de permettre aux autorités de reprendre et continuer les activités médicales et, pour la Croix-Rouge indonésienne et le CICR, de développer des activités traditionnelles, telles que la recherche de personnes, la transmission de messages familiaux, la réunion de membres séparés des familles dispersées par les événements.

Un délégué du CICR s'est rendu, à la mi-juin, à Timor-Est et il a commencé à visiter les villages qui avaient été assistés pendant la première phase de l'opération de secours.

Le Dr Saronto, responsable de la Croix-Rouge indonésienne pour Timor-Est, a séjourné à Genève du 18 au 25 juin. Il a visité le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant, et il a eu des entretiens avec les divers services de ces institutions en relation avec les activité en faveur de Timor.

Philippines

Du début de mai jusqu'au 22 juin, quatre délégués du CICR, dont un médecin, ont accompli une série de visites dans les lieux de détention à Manille et en province. Au total, ils ont visité 25 lieux de détention. Les délégués présenteront leurs constatations et éventuelles suggestions aux autorités responsables, à Manille, en juillet.

République de Corée

A la suite d'un accord conclu entre le « Croissant-Rouge sahrawi » et le CICR, 48 pêcheurs de la Corée du Sud, qui étaient détenus par le Polisario, ont été transférés par air, le 17 juin, par le CICR, d'Afrique du Nord à Zurich. A leur arrivée à l'aéroport de Zurich, les pêcheurs furent remis par des délégués du CICR à des représentants de la République de Corée.

Océanie

Nouvelle-Zélande, Fidji, Tonga

M. David Delapraz, délégué régional du CICR à Kuala Lumpur, a fait une mission en Océanie, du 15 juin au 5 juillet.

En Nouvelle-Zélande et aux Fidji, il a visité les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et discuté avec elles certains problèmes d'intérêt commun, comme la diffusion des principes du droit humanitaire auprès des forces armées. Rappelons, par exemple, que des soldats fidjiens participent aux contingents des Nations Unies au Liban.

Au royaume de Tonga, le délégué régional s'est entretenu avec la Croix-Rouge locale, une ancienne branche de la Croix-Rouge britannique, qui a demandé récemment sa reconnaissance au CICR.

Moyen-Orient

Liban

Les affrontements demeurant très violents au Liban, particulièrement à Beyrouth et à Zahlé, le CICR a continué sees activités d'urgence, en collaboration avec la Croix-Rouge libanaise et le « Croissant-Rouge palestinien ».

Le Dr Rémy Russbach, médecin-chef du CICR, est arrivé à Beyrouth, le 5 mai, accompagné d'un infirmier et il s'est rendu aussitôt dans le Sud-Liban, puis dans la région au nord de Beyrouth, pour faire une estimation de la situation médicale. De cette mission, qui dura jusqu'au 18 mai, le Dr Russbach conclut que les besoins médicaux étaient pour le moment couverts par le dispositif médical local: les hôpitaux fonctionnaient; le personnel et l'approvisionnement médical étaient suffisants. Il constata que le problème principal était de se maintenir informé de la situation médicale de chaque région. Pour cela, il établit un système de renseignement pour suivre l'évolution de la situation médicale dans tout le pays.

Les combats prirent une tournure violente à Beyrouth le 13 mai. Ce jour-là, des hommes armés entrèrent de force dans le dépôt de véhicules du CICR et dans le bureau même de la délégation, réclamant des moyens de transport. Ils s'enfuirent avec une ambulance, deux petits bus et une voiture, tous équipés d'appareils récepteurs-émetteurs de radio et de drapeaux à croix rouge.

Le 30 juin, le calme revint à Zahlé. Pendant les 90 jours précédant cette date, le CICR avait organisé 31 convois, qui transportèrent à Zahlé 636 kg de secours médicaux, ainsi que de la nourriture et 160 couvertures. Lors de leurs voyages de retour à Beyrouth, les convois avaient évacué 361 personnes (des blessés, des malades, des vieillards et des enfants allant rejoindre leur famille).

La valeur de l'assistance distribuée par le CICR au Liban en avril-mai s'élève à 728 000 francs suisses, soit 126 000 francs pour des besoins médicaux, 165 000 pour des secours et 437 000 pour le coût d'ambulances.

Un convoi de 13 ambulances, envoyées par la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne, arriva au Liban le 31 mai. Il avait quitté l'Allemagne le 23 mai. De ces ambulances, sept furent remises à la Croix-Rouge libanaise, quatre au « Croissant-Rouge palestinien », et deux seront utilisées par la délégation du CICR.

Conflit Irak/Iran

Mission du président du CIRC

Après sa visite en Irak, en mars-avril, le président du CICR, M. Alexandre Hay, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient, M. Jean Hoefliger, a séjourné en Iran du 21 au 26 juin, où il a rencontré plusieurs personnalités du gouvernement, parmi lesquelles le Premier ministre, le vice-ministre des Affaires étrangères, le président du parti Islamique et de la Cour suprême, le commandant de l'armée

iranienne, le procureur général des tribunaux révolutionnaires islamiques et le président du parlement.

Délégations

En Irak et en Iran, le CICR a continué, en mai et juin, ses activités de protection aux prisonniers de guerre, et, parallèlement, ses actions d'assistance et de protection aux personnes civiles dans les territoires occupés et aux populations déplacées par les opérations militaires.

En même temps que le nombre de morts, de blessés, de disparus, de prisonniers de guerre se multiplie de part et d'autre, le CICR a dû renforcer ses délégations, aussi bien à Baghdad qu'à Téhéran.

La délégation de Baghdad compte actuellement dix délégués, dont un médecin et quatre spécialistes de l'Agence centrale de Recherches.

La délégation de Téhéran se compose de douze délégués, dont un médecin et un spécialiste de l'Agence centrale de Recherches.

Plus de 6000 prisonniers de guerre sont visités à intervalles réguliers dans les deux pays belligérants. Une action d'assistance a été entreprise en leur faveur, sous forme de vêtements, livres, jeux, cigarettes.

L'Agence centrale de Recherches a transmis plus de 45 000 messages Croix-Rouge entre les prisonniers et leurs familles, apportant ainsi un réconfort moral essentiel aux familles divisées par le conflit. Parallèlement, l'Agence a poursuivi ses efforts en vue de l'identification des soldats morts au combat. Plusieurs milliers de demandes d'enquêtes ont été traitées, le nombre de personnes disparues ayant connu une augmentation importante.

Territoires occupés

A plusieurs reprises, les délégués du CICR se sont rendus dans les territoires iraniens occupés par l'armée irakienne, afin d'évaluer la nécessité d'une aide aux populations civiles et de s'assurer que la 4e Convention de Genève est respectée par les autorités d'occupation. Des démarches ont été entreprises afin d'obtenir l'autorisation pour l'Agence centrale de Recherches d'effectuer un recensement des familles séparées par le conflit.

Personnes déplacées

Un premier envoi de lait en poudre et de médicaments a déjà été expédié pour les civils déplacés en Iran. Les délégués du CICR ont fait plusieurs visites aux personnes déplacées dans les régions d'Ahwaz, Dezful, Jiroft, Isphahan et Meshed, afin d'examiner si une assistance

supplémentaire est nécessaire. Le CICR a fait savoir aux autorités iraniennes qu'il restait à disposition pour apporter une assistance supplémentaire au moment où celle-ci serait demandée.

Rapatriement des prisonniers blessés

Le rapatriement simultané de 17 prisonniers de guerre irakiens blessés et de 25 prisonniers de guerre iraniens blessés s'est déroulé, le 16 juin, sous les auspices du CICR.

Les prisonniers de guerre furent remis par le CICR aux deux parties sur l'aréoport de Larnaca, à Chypre. C'était la première opération de ce genre depuis le début du conflit.

Un avion, spécialement affrété pour cette opération par le CICR, avait quitté Genève, le 15 juin, dans la soirée. A bord avaient été chargées 7,5 tonnes de secours d'urgence destinés aux victimes du tremblement de terre en Iran. Ces secours (tentes, couvertures, médicaments et secours divers) ont été mis à disposition par la Croix-Rouge suisse, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR.

Irak

En mai et juin, les activités de protection du CICR ont continué en Irak. Les prisonniers de guerre furent visités par des délégués du CICR, dans deux camps.

Iran

A la suite de l'autorisation reçue des autorités iraniennes le 21 avril, permettant aux délégués du CICR de visiter les détenus iraniens aux mains des comités islamiques révolutionnaires, des délégués visitèrent 31 centres de détention à Téhéran et 5 en Azerbaïdjan, du 21 avril au 9 mai.

D'autre part, les prisonniers de guerre furent visités par les délégués du CICR, en mai et juin, dans un camp, trois prisons et un certain nombre d'hôpitaux.

Appel du CICR

Le 16 juin, le CICR a lancé un appel aux gouvernements et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour qu'ils contribuent à couvrir les frais engendrés par ses activités d'urgence en faveur des victimes du conflit entre l'Irak et l'Iran.

Le montant total devant couvrir l'action du CICR en Irak et en Iran pour la période du 1er avril au 31 décembre 1981 s'élève à 4 350 000 francs suisses.

Israël et territoires occupés

En mai et juin, les délégués du CICR en Israël et dans les territoires occupés ont fait 388 visites à des détenus sous interrogatoire, dans les secteurs de Gaza et de Jérusalem. Pendant la même période, ils ont continué leurs visites habituelles aux lieux de détention où se trouvent des détenus arrêtés sur décision administrative.

D'autre part, le rapatriement de deux Libanais détenus a été effectué, sous les auspices du CICR, le 11 mai, au poste-frontière de Rosh Hanikra. Les 21, 24 et 27 mai, trois opérations de rapatriement furent organisées, au pont Allenby, pour cinq personnes. Il y eut deux opérations similaires, les 10 et 30 juin, au même endroit, également arrangées par le CICR.

Jordanie

La cinquième série de visites des lieux de détention en Jordanie a eu lieu du 23 mai au 26 juin. Parmi les 2500 détenus vus lors de ces visites, moins de 180 appartenaient à la catégorie à laquelle le CICR s'intéresse.

Pakistan

Le Dr R. Arbex, médecin-chef adjoint au CICR, a fait une mission d'évaluation, du 1er mars au 16 avril, dans les provinces du nord et de l'ouest du Pakistan, où se trouvent des réfugiés d'Afghanistan. Le but principal de cette mission était d'examiner la réalisation des projets du CICR d'ouvrir à Peshawar un hôpital chirurgical, avec un atelier de prothèse, pour les blessés afghans et un second hôpital pour les femmes et enfants des réfugiés. Ces établissements serviraient également de base logistique pour les quatre équipes médicales mobiles qui travaillent dans les camps de réfugiés et pour les cinq dispensaires fixes qui y sont installés.

Le 15 juin, l'hôpital chirurgical a été ouvert, à Peshawar. Il a une capacité de 45 à 65 lits. Outre les employés locaux, le personnel médical comprend des personnes mises à la disposition du CICR par les Sociétés nationales de la Nouvelle-Zélande et de l'Allemagne fédérale.

Le Dr Pascal Grellety, chef des équipes médicales mobiles du CICR, a fait rapport, à fin juin, au CICR. Il souligne qu'après neuf mois d'efforts, dans des conditions de travail très difficiles, une médecine préventive et curative rationnelle a été introduite au sein d'une population nomade, avec des succès qui ont largement dépassé les espérances. Toutefois,

ces résultats, bien qu'encourageants, demeurent précaires et, sans un soutien constant, pourraient être réduits à néant. Cette action répond à une urgence véritable et personne autre que le CICR n'est actuellement en mesure d'en assumer le fonctionnement.

Depuis le début de l'action du CICR en faveur des victimes des événements en Afghanistan, en octobre 1980, jusqu'à avril 1981, 221 colis médicaux, d'une valeur totale dépassant 40 000 francs suisses, ont été remis à des groupes de médecins et d'infirmiers partant pour l'Afghanistan, soit pour travailler parmi la population civile, soit pour donner des premiers secours aux blessés militaires.

Europe

Espagne

Du 5 au 28 mai, M. Ph. Grand d'Hauteville, délégué régional du CICR pour l'Europe, et un délégué-médecin, le Dr J. Germann, ont effectué des visites dans dix lieux de détention de la capitale et des provinces. Ils ont vu 519 détenus, prévenus ou condamnés en vertu de la législation anti-terroriste du pays. Le délégué général du CICR pour l'Europe et l'Amérique du Nord, M. Frank Schmidt, s'est joint aux délégués visiteurs pour les dernières visites et l'entretien final au ministère de la Justice.

En juin et les premiers jours de juillet, M. F. Robadey, délégué du CICR, accompagné de la doctoresse G. Perren, délégué-médecin, ont encore visité 9 lieux de détention, où ils ont vu 40 détenus.

Toutes ces visites ont été faites suivant les normes habituelles du CICR.

Irlande du Nord

Le gouvernement britannique a informé le CICR, le 15 juillet, qu'il autorise ses délégués à visiter des détenus en Irlande du Nord. Trois délégués du CICR, M. Frank Schmidt, délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord, M. Philippe Grand d'Hauteville et le Dr Rémy Russbach se sont rendus à Belfast et ont visité, du 16 au 22 juillet, dans quatre lieux de détention, les personnes détenues en raison des événements.

Le CICR avait effectué, d'octobre 1971 à mars 1975, sept séries de visites aux internés administratifs, détenus en vertu de la législation d'exception, entrée en vigueur en 1971. Depuis lors, il n'y a plus de tels internés, mais le CICR a renouvelé ses offres de service (la dernière fois le 14 mai 1981) pour visiter aussi des inculpés et prisonniers condamnés.